MINISTRE DE L’ÉCONOMIE, DU BUDGET ET DES FINANCES

*Jeudi 21 Mars 2024*

**Colloque sur la modernisation et la codification du droit polynésien des finances publiques**

Monsieur le Haut-Commissaire de la République française, représenté par le Directeur Général des Finances Publiques,

Monsieur le Sénateur de la Polynésie française,

Monsieur le Président de l’Assemblée de la Polynésie française,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les représentants de l’Assemblée de la Polynésie française,

Mesdames et Messieurs les représentants du CESEC,

Monsieur le Vice-Président de l’Université de la Polynésie française,

Mesdames et Messieurs les chefs de service,

Mesdames et Messieurs les intervenants,

Cher public,

Chers internautes,

Chers amis,

Tatou pa’ato’a tei ‘amui mai i teie po’ipo’i, Ia ora na

Je suis fier et honoré d’ouvrir ce colloque sur la modernisation et la codification du droit polynésien des finances publiques dans l’enceinte de notre Assemblée de la Polynésie française, en présence des plus grands spécialistes de cette matière.

Je tiens tout d’abord à remercier Monsieur le Président de l’Assemblée d’accueillir cet évènement qui, au-delà de fédérer des experts du domaine, s’adresse en tout premier lieu aux élus, représentants de l’Assemblée.

Vous l’aurez compris, le choix de ce lieu n’est pas le fruit du hasard.

L’Assemblée, est tout à la fois le législateur, le codificateur et l’organe de contrôle de l’action publique.

C’est elle qui a validé le plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française, il est donc fort naturel que ce soit à l’Assemblée que se poursuivent les échanges scientifiques sur le sujet de la modernisation et de la codification de cette matière.

Je tiens également à remercier les organisateurs de cette journée : la direction du budget et des finances du Pays ainsi que l’Université de la Polynésie française.

La DBF s’est saisie de ce sujet complexe du droit des finances publiques local et a proposé un plan d’actions pour en moderniser la réglementation.

Elle a été encore plus ambitieuse en proposant de rassembler cette matière dans un code unique en son genre. Je précise que ce code ne touchera pas au volet fiscal, qui fait déjà l’objet d’un code des impôts.

Notre administration fait preuve de dynamisme en réunissant aujourd’hui tous les acteurs du domaine.

Bien évidemment, l’organisation d’une telle journée d’étude n’aurait pas été possible sans le soutien et le savoir-faire de l’Université de la PF, pour organiser un tel évènement. Je la remercie chaleureusement d’avoir répondu présente tant pour les aspects organisationnels de ce colloque que pour l’intérêt scientifique qu’elle porte à ce sujet passionnant.

Un grand merci également à la société française des finances publiques dont le Président et la Secrétaire Générale ont fait le déplacement depuis l’hexagone. C’est une chance pour le Pays de bénéficier du soutien et du regard de si grands experts.

Enfin, je remercie toutes les personnes d’horizons très variés qui se sont déplacées aujourd’hui pour venir partager nos travaux. Cela montre à quel point les finances publiques sont l’affaire de tous.

La présence des étudiants me réjouis particulièrement. Je suis heureux de constater que la relève est assurée.

Nous allons partager ensemble une journée bien remplie avec comme objectif de croiser les regards des universitaires avec ceux des praticiens de la matière.

Ce matin, trois interventions seront réalisées par des professeurs de droit, par des juristes experts du Pays mais aussi de Bercy ainsi que par le juge des comptes.

Nous verrons ainsi que pour répondre au défi mondial de maitrise des finances publiques, la Polynésie s’est engagée dans la modernisation de son droit.

Cette journée aura aussi comme objectif de pouvoir partager, avec le plus grand nombre, l’intérêt de ce qui se construit. Ce code est un chantier d’envergure.

C’est pourquoi, cette après-midi, après la 4ème session sur la codification, une table ronde entre différents acteurs vous sera proposée. Les débats porteront sur les défis que nous allons devoir relever en termes de simplification, de transformation numérique, de contrôle et autres thèmes qui touchent à l’articulation entre les finances publiques et les choix de société.

Construire un droit moderne et le codifier constitue la base d’un Etat de droit. C’est une mission que la Polynésie se doit d’assumer malgré les moyens restreints dont elle dispose.

Il s’agit là d’un levier de l’action publique important. Les réformes que mènent actuellement le Pays vont donc bien au-delà des simples aspects techniques. Elles permettront de répondre davantage aux exigences de sincérité et de performance de la dépense publique.

Cette démarche constitue un message politique fort, témoignant de la capacité de notre collectivité à perfectionner son système de gestion des deniers publics. Un droit moderne, lisible et accessible pour plus d’efficacité.

Il permet aux pouvoirs publics d’assurer une bonne gouvernance et par conséquent de développer des relations plus fiables et transparentes avec les partenaires de la Polynésie.

Ce colloque est donc aussi l’occasion de sensibiliser le plus grand nombre d’entre vous, et particulièrement les représentants de notre Assemblée, aux prochaines réformes qui seront présentées d’ici quelques mois. Ce code des finances publiques de la Polynésie française constituera un très bel outil pour tous les acteurs publics et privés.

Nous allons redoubler d’efforts pour pouvoir le faire adopter avant la fin de cette d’année puisqu’il fera l’objet d’une deuxième journée d’études qui se tiendra à Paris en janvier prochain.

Je remercie donc par avance l’ensemble des intervenants de cette première journée d’études de nous faire partager leurs savoirs et je vous souhaite à toutes et à tous un bon colloque.

**Mauruuru Maita’i, Ia ora na**

 SERVICE DE LA COMMUNICATION